



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN
 CONTRAT D'ENGAGEMENT
 SOLIDAIRE POUR LA LIVRAISON
 DE LÉGUMES D'HIVER

Anaïs Robart et Jean Daniel PEBRE : Tél. : 06 77 94 17 49,
jdpebre@free.fr

Producteurs AB à Ampus, sur la route de Verignon s'engagent à livrer
9 paniers de légumes (valeur 16 €) pouvant être composés de :
 ail, betteraves, blettes, carottes, choux (fleurs, brocoli, romanesco, lisses,
 frisés...), courges, échalotes, épinards, fenouil, navet, oignons, poireaux,
 pommes de terre, radis, rutabagas, salades (dont mâches)

Les distributions se feront selon le calendrier fixé ci-après,
6 nov 17 / 20 nov 17 / 4 dec 17 / jeudi 21 dec et jeudi 28 dec 17,
15 janv 18 / 29 janv 18 / 12 mars 18 et 26 mars 18.

avec :
 M.....
 Mail.....
 Tél. :.....

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter la
 charte et le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les
 risques dus aux aléas climatiques et ne pas réclamer un panier oublié.
 Le présent contrat prend effet à compter du **06 novembre 2017** pour neuf
 livraisons. Il s'achèvera le 26 mars 2018.

Le signataire règle à l'avance la somme globale de **144 euros**
 En :

- 1 chèque de 144 euros
- 2 chèques de 72 euros

Les chèques à l'ordre de **JD PEBRE** seront encaissés le 15 de chaque mois,
 à partir de la signature du contrat.

Le producteur

Le consommateur



AMAP *lune étoile* de DRAGUIGNAN
 CONTRAT D'ENGAGEMENT
 SOLIDAIRE POUR LA LIVRAISON
 DE LÉGUMES D'HIVER

Anaïs Robart et Jean Daniel PEBRE : Tél. : 06 77 94 17 49,
jdpebre@free.fr

Producteurs AB à Ampus, sur la route de Verignon s'engagent à livrer
9 paniers de légumes (valeur 16 €) pouvant être composés de :
 ail, betteraves, blettes, carottes, choux (fleurs, brocoli, romanesco, lisses,
 frisés...), courges, échalotes, épinards, fenouil, navet, oignons, poireaux,
 pommes de terre, radis, rutabagas, salades (dont mâches)

Les distributions se feront selon le calendrier fixé ci-après,
6 nov 17 / 20 nov 17 / 4 dec 17 / jeudi 21 dec et jeudi 28 dec 17,
15 janv 18 / 29 janv 18 / 12 mars 18 et 26 mars 18.

avec :
 M.....
 Mail.....
 Tél. :.....

Lequel s'engage à être membre adhérent de l'AMAPLE et à respecter la
 charte et le règlement intérieur, c'est-à-dire, entre autre à supporter les
 risques dus aux aléas climatiques et ne pas réclamer un panier oublié.
 Le présent contrat prend effet à compter du **06 novembre 2017** pour neuf
 livraisons. Il s'achèvera le 26 mars 2018.

Le signataire règle à l'avance la somme globale de **144 euros**
 En :

- 1 chèque de 144 euros
- 2 chèques de 72 euros

Les chèques à l'ordre de **JD PEBRE** seront encaissés le 15 de chaque mois,
 à partir de la signature du contrat.

Le producteur

Le consommateur